

19 - Dépôt du fonds Viancin à la Bibliothèque municipale de Besançon - Convention de dépôt entre la Ville et la famille héritière de Charles Viancin

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Charles Viancin est un homme de lettres bisontin du XIX^{ème} siècle. Par ailleurs, il a publié des poèmes et a été membre de plusieurs sociétés savantes franc-comtoises. Il a été en relation avec des personnalités intellectuelles et artistiques franc-comtoises, comme Charles Nodier, Pierre-Joseph Proudhon ou Charles Weiss.

La Bibliothèque municipale de Besançon conserve des fonds manuscrits historiques, littéraires, scientifiques ayant vocation à nourrir la mémoire et l'histoire de Besançon et de la Franche-Comté et possède à ce titre des ouvrages écrits par Charles Viancin.

Mme Jacques Vernerey qui a reçu par héritage de son ancêtre, Charles Viancin, un ensemble de papiers, brouillons, manuscrits et correspondance reçue qui forme un tout cohérent, propose à la Ville de les accepter dans son fonds de conservation, constituant donc le fonds Charles Viancin.

Le projet de convention de dépôt du fonds Charles Viancin vise à expliciter les conditions de ce dernier.

A terme, et après la réalisation d'une exposition dans les locaux de la bibliothèque d'étude et édition d'une brochure, ce dépôt a vocation à se transformer en don.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la présente convention.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.